

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 28 juin 2019 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS - N. SEDKI - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER

**Absents représentés** : MC. FABRE DE ROUSSAC par C. BRISSEOIS - M. GROSSO par M. IBARS - S. JEAN par G. REQUENA - S. BERBEZIER par M. ROUVIER - F. PEREZ par P. KAPPLER

**Absents** : JF. MARY - G. GUIRAUD - C. PINO

**4. Tarifs « Produits publicitaires » Escapade entre vignes et sens**

Dans le cadre du label Vignobles et Découvertes Sète Agglopolé Méditerranée et Hérault Méditerranée, l'Office de Tourisme de Marseillan a mis en place une sortie en bus accompagnée par un agent de l'OT durant la saison estivale au départ de Marseillan-Plage appelée Escapade entre Vignes et Sens

Cette excursion oenotouristique journalière permet aux participants de découvrir les richesses d'un patrimoine viticole, architectural, paysager et naturel.

Afin de générer des recettes, il sera demandé :

- 25 € TTC (vingt-cinq euros) / sortie aux participants de plus de 12 ans,
- 15 € TTC (quinze euros) / sortie aux participants de 4 à 12 ans.

La gratuité pour les participants de moins de 4 ans.

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** les tarifs sus mentionnés ci-dessus concernant cette excursion.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE****À L'UNANIMITE**

**Valide** les tarifs sus mentionnés ci-dessus concernant cette excursion.



**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Marc Rouvier**